

# Conseil général

## Séance n°3

du jeudi 15.09.2011, de 19:30 à 20:25,  
salle de gymnastique

---

<b>Président</b>	Bertrand Vianin
<b>Secrétaire</b>	Patricia Constantin
<b>Présents PDC</b>	Bentho Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Darbellay François - Dussex Mathieu - Gaudin Laurette - Pralong Daniel - Riand Jean-Pierre - Travelletti Richard - Vianin Bertrand - Muller Lionel
<b>Entente communale</b>	Bonvin Grégoire - Schild Hervé – Dussex-Ferrari Christina
<b>PS</b>	Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Daniel - La Sala Aline - Morard Gino - Morard Joël - Thurre Benoît - Travelletti Christiane
<b>Conseil communal</b>	Aymon Marco - Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique
<b>Secrétaire communal</b>	Follonier Thierry
<b>Excusés</b>	Chabbey Patrice - Cotter Patricia - Rey Laurence - Délétroz Sébastien - Darbellay-Métraiiller Isabelle - Constantin Ted - Jollien Benoît

**M. Bertrand Vianin** salue les élus cantonaux et communaux, Mme la représentante de la presse et les citoyens et citoyennes présents.

**M. Bertrand Vianin** donne diverses informations :

- Une demande de crédit complémentaire : Fr. 80'000.-- pour les travaux des conduites des eaux usées dans le cadre du remembrement urbain des Sénérettes a été adressée au bureau du conseil général. Cette demande sera traitée à la séance du mois de décembre.
- le règlement de la crèche a été homologué par le Conseil d'Etat en date du 17 août 2011.
- la soirée des promotions civiques et mérites sportifs se déroulera le vendredi 14 octobre 2011. Toute la population est cordialement invitée à y participer.
- l'inauguration du SPA-Wellness d'Anzère aura lieu le 3 décembre 2011. La sortie du Conseil général sera combinée avec cette inauguration.

**M. Marco Aymon** salue toutes les personnes présentes et rappelle que cette séance a été sollicitée suite à l'homologation des zones par rapport au nouveau plan des pistes. Il donne connaissance de l'historique de ce dossier.

## Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 juin 2011
4. Approbation du plan des pistes
5. Divers

## DEBATS

<b>14</b>	<b>1</b>	<b>Contrôle des présences</b>

23 conseillers généraux ont signé la liste des présences. **M. Bertrand Vianin** donne connaissance de la liste des excusés. **M. Grégoire Bonvin** assume le rôle de chef de groupe pour cette séance en l'absence de M. Ted Constantin.

<b>15</b>	<b>2</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>

**M. Bertrand Vianin** donne connaissance de l'ordre du jour et ce dernier est accepté à l'unanimité.

Divers annoncés : M. Mathieu Dussex - M. Jean-Pierre Riand - M. Richard Travelletti.

<b>16</b>	<b>3</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 juin 2011</b>

**M. Daniel Pralong** demande une modification de l'alinéa suivant :

*« **M. Marco Aymon** répond par l'affirmative et indique que lors du versement de la taxe de promotion touristique à Anzère Tourisme, ce montant sera déduit. »*

Il demande s'il ne s'agirait pas plutôt de la participation communale au lieu de taxe de promotion touristique.

Après discussion aucune modification n'est apportée au procès-verbal et ce dernier est adopté à l'unanimité.

<b>17</b>	<b>4</b>	<b>Approbation du plan des pistes</b>

**M. Bertrand Vianin** informe qu'une commission ad hoc a été constituée pour traiter ce dossier et que son rapport a été remis aux conseiller généraux dans le délai imparti. Il rappelle ensuite l'ordre des débats.

**M. Daniel Pralong** remercie la commission ad hoc pour son travail et le bureau du Conseil général pour l'organisation de la séance d'information. Celle-ci a permis de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause. Au nom du groupe PDC, il accepte l'entrée en matière.

**M. Egide Aymon**, au nom du groupe PS, accepte l'entrée en matière et remercie la commission pour son travail.

**M. Grégoire Bonvin**, pour le groupe de l'Entente, accepte l'entrée en matière.

**Mme Christiane Travelletti**, présidente de la commission ad hoc, donne quelques informations et passe ensuite la parole à **M. Mathieu Dussex** pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

**M. Marco Aymon** intervient sur deux points du rapport de la commission.

A la page du rapport où il est mentionné : «*la surface totale concernée est de 9'914 m<sup>2</sup> pour une taxe de compensation au défrichement de 10 à 30 m<sup>2</sup> en fonction de la zone. Total estimé entre Fr. 150'000.-- et Fr. 250'000.--. Cette somme est à la charge du requérant, soit la commune.* » **M. Marco Aymon** précise qu'un accord a été passé avec Télé Anzère SA et la facture concernant la taxe de compensation au défrichement sera transmise à Télé Anzère SA.

La deuxième intervention de M. Marco Aymon concerne les remerciements à Télé Anzère SA pour les négociations avec les associations de protection de la nature. Il relève que la commune a également participé à ces négociations.

**M. Daniel Pralong** se fait ensuite le porte-parole de M. Patrice Chabbey. Ce dernier pose la question suivante : pourquoi avoir supprimé la zone piste entre les Bochonesses – le Menthar – et la place Bellevue.

**M. Marco Aymon** répond que les intervenants dans ce dossier n'ont pas jugé utile de laisser cette liaison dans le nouveau plan des pistes.

**M. Marco Aymon** rappelle que la procédure pour ce nouveau plan des pistes a été suivie. Il précise que si le Conseil général accepte ce plan, plus aucun citoyen ne pourra faire opposition car il a déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête avec un délai de 30 jours pour faire opposition.

**M. Mathieu Dussex** demande si cette piste a été supprimée suite à la discussion avec le WWF et Pro Natura. **M. Marco Aymon** répond par la négative.

**M. Daniel Pralong** demande si l'homologation du plan des sources a été réglée. **M. Marco Aymon** répond que le plan des sources des pistes et le plan des sources des zones à construire ont été déposés séparément. Aucun dossier n'a fait l'objet d'une opposition. Il informe également que le fait d'avoir mis à l'enquête le plan des sources a permis de débloquer le dossier du RQC auprès des services de l'Etat.

**M. Bertrand Vianin** précise qu'une opposition a été déposée par un citoyen sur le nouveau plan des pistes mais elle a été retirée. Il propose ensuite de passer au vote.

Le premier vote concerne l'acceptation du nouveau plan des pistes incluant la modification du PAZ et du RCCZ après une seule lecture.

*Vote*

*La proposition est acceptée à l'unanimité.*

Le deuxième vote concerne l'acceptation du nouveau plan des pistes incluant la modification du PAZ et du RCCZ.

Vote

*Le nouveau plan des pistes incluant la modification du PAZ et du RCCZ est accepté à l'unanimité.*

<b>18</b>	<b>5</b>	<b>Divers</b>

**M. Mathieu Dussex** souhaite savoir si le conseil communal a déjà étudié la demande de cautionnement de Télé Anzère SA pour leurs futures installations. **M. Marco Aymon** répond par la négative.

**M. Jean-Pierre Riand** souhaitait savoir où en était le dossier d'homologation du RQC mais M. Marco Aymon a déjà répondu à la question précédemment.

**M. Richard Travelletti** intervient au sujet du passage piéton de Botyre et demande s'il serait possible de le remettre à sa place initiale. Il a constaté qu'en l'état actuel des choses, le passage piéton est plus dangereux que jamais.

**M. Marco Aymon** rappelle que la question est connue depuis longtemps. Il relève qu'il est possible de faire pression sur le canton pour mettre un système différent en place. Il propose à M. Richard Travelletti de venir à la commune afin de discuter de ce problème.

**M. Richard Travelletti** souhaite connaître la liste des créanciers de la commune et les différents placements boursiers de cette dernière.

**M. Marco Aymon** informe que pour les placements boursiers de la commune il n'est pas au courant et pour ce qui concerne les créanciers, tout figure dans les comptes.

**M. Daniel Cotter** informe que dans le projet Agglo Sion, il est relevé que le passage piéton de Botyre pose problème.

**M. Marco Aymon** remercie les conseillers généraux d'avoir accepté l'homologation du nouveau plan des pistes. Il relève qu'il est vrai que le dossier est arrivé tard mais il a mis longtemps à être bouclé.

**M. Bertrand Vianin** remercie toutes les personnes présentes et clôt la séance, il est 20h25.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président  
Vianin Bertrand

La Secrétaire  
Constantin Patricia